

Vers la fin de l'argent liquide dans l'Union européenne... pour mieux tenir la population en otage ?

Plusieurs mesures économiques viennent d'être prises ou vont prochainement être mis en œuvre au sein de l'Union européenne. Si individuellement, elles peuvent s'expliquer, ajoutées les unes aux autres **elles peuvent conduire progressivement à la disparition de l'argent liquide et à virtualiser les avoirs des Français...**

Tout d'abord, il faut des déclarations rassurantes et des promesses qui n'engagent que ceux qui les croient :

"Aujourd'hui, l'économie française est robuste, bien plus robuste qu'il y a quatre ans et **elle n'a rien à craindre de ce qui pourrait se produire**" (François Hollande [à propos de la crise grecque](#))

Ensuite, voici plusieurs informations qui convergent dans le même sens :

"Bercy veut favoriser l'usage de la carte bleue" ([source](#)). Ceci en baissant les commissions bancaires au motif que 61% de Français [souhaiterait](#) pouvoir utiliser davantage sa carte bancaire au quotidien alors même qu' on apprend [qu'en Grèce](#) la même décision n'est pas très populaire : "Afin de donner des gages à Bruxelles et de limiter l'évasion fiscale, Athènes veut imposer le paiement par carte aux touristes. Au grand dam des commerçants."

"Les règlements en espèce au-dessus de 1.000 euros ne seront plus autorisés, et ce dès le 1^{er} septembre prochain. Un décret a été publié en ce sens au *Journal officiel* (JO) samedi 27 juin" ([source](#)). Ceci officiellement pour lutter contre les circuits financiers parallèles.

Pour mettre en perspective ces informations, il ne faut pas oublier **qu'à compter du 1er janvier 2016, la directive européenne "[renflouement interne des banques](#)"** entrera en vigueur. Derrière une apparente volonté d'épargner le particulier, [beaucoup s'inquiètent](#) de ce que cette directive permet en réalité de faire derrière la pseudo protection des dépôts inférieurs à 100 000€ :

"Ces nouvelles règles ont pour objet d'éviter de solliciter le contribuable lorsqu'il est nécessaire de renflouer un établissement financier, en mettant à contribution les actionnaires et les créanciers dans le cadre d'une procédure dite de "bail-in" ("renflouement interne"). L'exécutif européen a rédigé cette directive à la suite de la crise financière qui a commencé en 2008 et elle a donné aux 28 pays de l'Union européenne jusqu'à la fin de 2014 pour l'intégrer dans leur droit national" ([source](#))

"Il ne s'agit rien d'autre ici que d'un vol pur et simple, d'une remise en cause du droit de propriété. Que les actionnaires soient mis à contribution, rien de plus normal (...) en cas de problème il suffira de puiser dans les comptes des déposants ! L'ensemble des clients de ses banques seront-ils prévenus ? Surtout pas; cela déclencherait un mouvement de panique (...) **Beaucoup pourraient se dire qu'avec un plancher de 100.000 euros, ce n'est pas la peine de s'inquiéter.** Lourde erreur. Effectivement, à Chypre, les comptes en dessous de cette somme n'ont pas été touchés, mais uniquement parce que l'Union européenne et le FMI ont apporté 10 milliards d'euros dans le cadre d'un plan d'aide. **Pour un pays comme l'Espagne, l'Italie ou la France, il faudrait des centaines de milliards pour protéger ces comptes.** Qui pourrait apporter cette somme ? (...) Ce chiffre de 100.000 euros est un pur effet d'annonce destiné à faussement rassurer 95% de la population (les électeurs !) mais il ne tiendra évidemment pas en cas de crise bancaire" ([source](#))

Lire aussi : ["Le FMI valide la ponction des comptes bancaires"](#) et ["La France emprunte sans difficulté... parce qu'elle n'hésitera pas à ponctionner l'épargne des Français"](#).

Sans vouloir jouer ni les Cassandres ni les complotistes, toutes ces mesures sont plutôt inquiétantes pour ceux qui gèrent leur patrimoine et leurs revenus en "bon père de famille"...

[Philippe Carhon](#)

Posté le 29 juin 2015